

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2023

Ville de Peille**Département des
Alpes-Maritimes****Arrondissement
de Nice****Délibération
n°2023_3****Nombre de conseillers
en exercice : 19****Nombre de présents :
12****Nombre de votants :
14**

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le vingt-quatre janvier deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, M. François ALZIARI, Adjoints ; M. Jean-Marc SIMONI, Adjoint Spécial ; Mme Jessica JAMES, Mme Christine MOLINO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Christophe LERICHE, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

Mme Christiane DELAIRE, Adjointe au Maire, à Mme Emilie PLAZA MORENO, Conseillère Municipale

M. Damien SCANDOLA, Conseiller Municipal à M. Cyril PIAZZA, Maire

Absents excusés : M. Adrien ARSENTO, Mme Alicia MENARDO, M. Christian CRISCI, Mme Marie COMPAN, M. Sébastien GOUBELY Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale.

Objet de la délibération : Demande de subvention Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)

Vu le programme d'impulsion et de coordination de la politique d'aménagement du territoire, rattaché à la mission « Cohésion des territoires, présenté au titre de l'année 2023 par le Gouvernement, qui vise à financer des opérations favorisant le développement local, notamment dans les territoires les plus fragiles, cumulant les difficultés économiques et sociales,

Vu l'appel à projet lancé par la Préfecture des Alpes maritimes au titre du Fond National d'Aménagement du territoire (FNADT) - plan de relance,

Vu que cet appel à projet doit-être mobilisé pour des projets matures, structurants et à des fins d'aménagement du territoire, dans des zones de montagne ou dans des zones de revitalisation rurales,

AR Prefecture

006-210600912-20230130-2023_3-DE
Reçu le 31/01/2023

Vu la volonté de la commune de développer le commerce local de proximité et de revitaliser son économie touristique en réhabilitant intégralement le bâtiment communal sis au n°1 Boulevard Aristide Briand, 06440 à Peille, pour en faire « une supérette de type PROXI »,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à répondre à cet appel à projet.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention maximum du FNADT.
- Approuve le plan de financement ci-dessous.

Participation	%	Montant en HT
Etat (FNADT 2023)	80	79 176.42€
Commune de Peille	20	19 794.11€
	100	98 970.53€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,
le Maire,
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.